Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 22

3.5.11 Autres actes de gestion du domaine public : autres

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, Mme SERENNE Valérie, M. GUILBAUDEAU Michael, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. DOUSSET David, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille

Absent : M. GUILLOU Anthony

A été désigné secrétaire de séance : M. GUILBAUDEAU Michael

30-2026
APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le territoire d'énergie Loire-Atlantique exerce en lieu et place de ses adhérents, la compétence relative à la distribution d'énergie électrique,

CONSIDERANT que la convention en annexe a pour objet l'installation et l'exploitation d'un poste de transformation dont TE44 est maître d'ouvrage sur le terrain communal situé à la jonction entre le chemin rural CR60 et la voie communale VC 17 au lieudit La Chesnaie. L'objectif est d'améliorer et d'assurer la qualité de la distribution publique d'énergie électrique.

CONSIDERANT que la convention sera conclue à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

APPROUVER la convention de mise à disposition de terrain pour l'implantation d'un poste de transformation au lieudit La Chesnaie,
AUTORISER Mme la Maire à signer ladite convention.

Le secrétaire de séance,
M. GUILBAUDEAU Michael

La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne

Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY
le : 13/07/2026